

Les Jeunes MR veulent abroger les droits de succession sur la résidence principale du défunt pour les héritiers et légataires en ligne directe.

Au décès d'un conjoint ou d'un parent, les droits de succession se calculent par tranches sur la part nette de succession recueillie par chaque héritier ou légataire et varient en fonction du lien de parenté existant entre l'héritier ou le légataire et la personne décédée. Plus la part de succession recueillie est élevée et plus le lien de parenté est lointain avec le défunt, plus les droits de succession sont élevés. Or, les Belges ne sont pas égaux face aux droits de succession entre époux ou cohabitants. En effet, les taux de la taxation varient en fonction de la Région et peuvent atteindre 30% en ligne directe pour la Région wallonne ainsi que la Région bruxelloise et 80% en ligne indirecte.

Dès lors, les droits de succession sont très souvent considérés comme une taxation injuste et mal perçue par le survivant, d'autant plus s'il s'agit de la résidence principale. D'une part, il doit subir la perte de son compagnon de vie, et d'autre part, il doit subir une taxation de sa propre résidence, dans laquelle ils ont vécu ensemble depuis plusieurs années. En outre, le fait de devoir payer des droits de succession pour conserver sa propre résidence paraît totalement inique. Il s'agit d'une double taxation étant donné que le couple a déjà payé ces droits lors de l'achat de leur résidence et que les revenus ayant financé cette habitation ont déjà été imposés. Au sentiment d'injustice s'ajoute l'augmentation constante ces dernières années des prix d'un logement moyen, couplée à la non indexation des barèmes requis depuis près de 30 ans, impliquant un alourdissement des droits à payer. Les jeunes, qui ont le malheur de perdre leur parent alors qu'ils commencent à peine leur vie, sont encore plus touchés par cet impôt qui taxe la mort. En effet, hériter de la maison dans laquelle on a grandi nécessite de mobiliser des fonds qui peuvent parfois atteindre des sommes astronomiques. Malgré de nombreuses attaches sentimentales, ces jeunes doivent souvent revendre le bien, placés bien malgré eux devant une situation de fait accompli.